

## Commission Forêt

### Séance du 07 Décembre 2016 – 18h00

**Présents** : Didier HOUOT, Cédric PIERREL, Yannick PIQUEE, Ludovic VINCENT, Daniel JOMARD, Mylène GALMICHE, Arthur BRAUN, Dorine ROBERT, Jean-Gérard GEORGE, Fabienne BLAISON.

**Services** : Rémi DECOMBE (Mairie), Jean-Pierre HANTZ, Guillaume MOUGEL (Office National des Forêts).

**Excusés** : Michaël ROHR, Jérôme GRAVIER, Cyrille VIOLLE, Michel DIDIER, Gilbert LAMBOLEZ, Patricia HANTZ, Nicolas JACOB.

**Objet** : Proposition de modification du plan d'aménagement initial de la forêt pour 2007-2025.

#### **Définition d'un aménagement** :

Il s'agit d'un document de gestion durable de la forêt communale exigé par le code forestier. Il tient compte de directives nationales et régionales à respecter et permet un inventaire tous les 20 ans avec des adaptations progressives.

#### **1°) État des lieux – Bilan** :

La forêt communale de VAGNEY totalise une superficie de 944 hectares : 11 % de feuillus et 89 % de résineux.

Cependant, l'orage du 30 juin 2012 a causé de nombreux dégâts ce qui a perturbé le rythme des récoltes de bois.

Ont notamment été touchées les replantations d'épicéas de 1976 financées en partie par un prêt du fonds forestier national : environ 70 hectares perdus. Aucun reboisement naturel n'est possible sur ces plantations.

D'autres parcelles ont été atteintes sur chèvre roche et au Mettey (chemin de la prêle en allant vers Le Syndicat) mais moins sur le massif du Solem.

Suite à ces dégâts, de plus en plus de chablis ont donc été constatés :

- de 1980 à 2006 : 2,5m<sup>3</sup> par hectare et par an de chablis, soit 39 % des récoltes annuelles ;
- de 2007 à 2015 : 3,3m<sup>3</sup> par hectare et par an de chablis, soit 37 % des récoltes annuelles.

Les dégâts sont d'origine climatique mais sont aussi dus aux scolytes et à la neige.

Volumes totaux récoltés entre 2007 et 2015 : 8431m<sup>3</sup>/an soit 8,9m<sup>3</sup> par hectare et par an sur la surface totale, contre 6700m<sup>3</sup> par an, soit 7,1m<sup>3</sup> par hectare et par an selon les prévisions initiales du plan d'aménagement 2007-2025. Les produits accidentels représentent en moyenne 37 % par an ce qui est conséquent.

Par ailleurs, la forêt communale fait l'objet d'une protection au titre de zone natura 2000 : c'est la zone de protection spéciale du massif vosgien, s'étendant sur 150 hectares, soit 16 % de la surface totale. L'approbation de cette zone par le Préfet date de 2011. Cette zone protège la faune et la flore et en particulier le grand tétra.

Pour conclure, il semble nécessaire de rééquilibrer les productions et les ventes de la forêt communale de Vagney afin d'avoir une gestion plus durable de la ressource en bois.

#### **2°) Proposition de gestion** :

- Objectifs :

- Continuer à produire du bois.
- Accroître la proportion de feuillus aux alentours de 20 %.
- Promouvoir les pins et pins sylvestres.
- Faire des mélanges de sapins et d'épicéas lorsqu'il n'y a pas de régénération naturelle.
- Privilégier les traitements irréguliers.
- Maintenir la biodiversité.

- Volumes de ventes réalisables : chablis compris, environ 6070 m<sup>3</sup> par an, soit 6,4m<sup>3</sup> par hectare et par an. Soit 10 % de moins par rapport aux précédentes prévisions, mais encore moins par rapport aux récoltes réelles qui étaient plus importantes que prévues.

- Travaux prévisibles :

- Foncier : entretien des limites, des bornes, des parcelles : 5200 €/an (stable).
- Desserte : entretien des routes, pistes, places de stockage et de retournement 8400€/an (en baisse).
- Travaux sylvicoles : reboisement, 20 000 €/an, soit en hausse : 8500 €/an en 2007, moyenne de 12260€/an entre 2007 et 2015. Devra permettre de planter plus de sapins, qui sont plus résistants que les épicéas à la neige et aux scolytes.

Le constat global est donc une baisse des recettes mais une hausse des dépenses, soit une baisse importante de la possibilité de versement au budget communal.

- Biodiversité : certains arbres dit « bios » et à cavité pour les oiseaux, insectes, la flore, etc ... doivent être protégés. Ce sont généralement des vieux bois inexploités car inexploitable. Des actions spécifiques peuvent être menées sur la zone natura 2000 : coupes irrégulières sur peuplements adultes, coupes dynamiques sur jeunes peuplements, conservations des arbres habitats à raison de 3 arbres bios par hectare, même si ce n'est pas une obligation (selon décision de la commune). Certaines zones sont prioritaires avec 2 à 5 bois bios par hectare (40ha) et d'autres seulement à 2 arbres bios par hectare (110ha). L'équilibre forêt-gibier doit être maintenu de sorte à limiter les attaques du gibier sur les arbres (écorçage, frottis, abrutissements).

### **3°) Bilan prévisionnel :**

Le bilan des années passées (2007-2015) était plus élevé que prévu en termes de récoltes de bois, il est donc nécessaire de diminuer les récoltes les années à venir pour ne pas trop impacter le capital forestier existant au détriment du futur.

2007-2015	Recettes nettes/an	324 426 € HT
Prévisions 2017-2025	Dépenses nettes/an	216 379 € HT
TOTAL	Evolution annuelle	-108 047 € HT
Prévisions 2017-2025	Recettes nettes/an	65 362 € HT
2007-2015	Dépenses nettes/an	55 414 € HT
TOTAL	Evolution annuelle	- 9 948 € HT

Soit un bilan négatif de 98 099 € HT, soit 170 € par hectare et par an au lieu de 274 € par hectare et par an.

Si la décision est prise d'adopter cette modification du plan d'aménagement de la forêt communale pour les années à venir, une délibération devra être prise en conseil municipal pour acter ces modifications.

La séance est levée à 19h40.

Vagney, le 20 décembre 2016,  
L'adjoint à la Forêt



**Cédric PIERREL**